

C'est la rentrée au

Saison 2018-2019

# Castres Basket Club



La reprise des entrainements est prévue à partir du lundi 3 Septembre

RDV au forum des sports les 1 et 2 Septembre au parc des expositions sur le stand du CBC

La priorité étant donnée aux licenciés de l'an dernier, il est possible que l'inscription soit sur liste d'attente.

**Imprimé de demande de licence complété et signé.** Case assurance cochée.

L'assurance option A est incluse dans le montant de la cotisation, si vous optez pour une autre formule, ajoutez la somme correspondante à votre cotisation.

- Le questionnaire de santé complété.
- Le certificat médical est **obligatoire pour les surclassements et pour les nouveaux licenciés**

**Dossier d'inscription**, vous devez nous fournir les éléments suivants :

- Les fiches de coordonnées et d'autorisation parentale remplies et signées pour les mineurs.
- 1 Photo d'identité de petit format (2 x 2,5 cm) et 2 Enveloppes timbrées vierges.
- 1 Chèque du montant de la cotisation.

Pour tout nouveau licencié, photocopie d'une pièce d'identité ou de l'acte de naissance sur le livret de famille

**Tout dossier incomplet sera refusé. Seuls les enfants licenciés pourront participer à une compétition**

**Tout enfant non licencié au 30 Septembre ne pourra plus participer aux entrainements**

Catégories et Cotisations	Catégorie	Année de naissance	Cotisation Annuelle
	U7	2012-2013-2014	105 €
	U9	2010-2011	160 €
	U11	2008-2009	160 €
	U13	2006-2007	170 €
	U15	2004-2005	170 €
	U17	2002-2003	170 €
	Seniors	2001 et avant	170 €

**Familles : - 30 €  
par enfant  
supplémentaire**

**Planning provisoire des entrainements** cela peut changer en fonction des effectifs

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
9h30						U7	
10h						Samu/Raph	
10h30			U9 groupe MANU			9h15 10h30	
11h							
11h30			10h30 - 12h				
12h							
13h30			11 groupe 2 MANU				
14h							
14h30			13h30 - 15h				
15h							
15h30			U11F et U13 F				
16h			MANU				
16h30			15h - 17h				
17h							
17h30	U13 M		U11 M groupe1 PASCAL		U13M		
18h	MANU	U15 M	17h_19h	U15 F	U15 M	MANU/RAPH	
18h30	17h30 - 19h	MANU		MANU	Samu	17h30-18h45	
19h	U17 M		SENIOR F	Jean Louis	17H30-19H	U17M	SENIOR1 M
19h30	MANU	18h - 20h	J-Phi	18h - 20h		MANU	Icheme
20h	19h-20h30		19h - 20h30			18h45 - 20h	19h-20h30
20h30		SENIOR1-2 M		SENIOR1-2 M		SENIOR2 M	SENIOR F
21h		Icheme		Icheme		Manu	J-Phi
22h30		20h30 - 22h30		20h30 - 22h30		20h30 - 22h30	20h30 - 22h
		COSEC					
			Borde Basse		Aubertot	Fitelle	Notre Dame



## FICHE COORDONNEES

(A retourner avec la fiche de demande de licence)

### Enfant

Nom et Prénom du licencié mineur .....

Date de naissance ..... Taille ..... Pointure : .....

Ecole / Collège / Lycée ..... Classe .....

Courriel .....

### Représentant légal

Nom ..... Prénom ..... Mère  Père  Tuteur

Adresse .....

Téléphone fixe ..... Téléphone portable .....

Courriel .....

Profession ..... Téléphone travail .....

### Autre

Nom ..... Prénom ..... Mère  Père

Adresse .....

Téléphone fixe ..... Téléphone portable .....

Courriel .....

Profession ..... Téléphone travail .....

Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider au quotidien à l'École de basket, cocher la (les) case(s) si vous souhaitez nous aider (des formations gratuites seront proposées pour les fonctions techniques) :

Nom ..... Prénom .....

- Je peux utiliser mon véhicule pour transporter des enfants sur les lieux des rencontres
- Je peux être référent sur une équipe afin d'organiser les déplacements et les rencontres
- Je peux tenir la feuille de marque et le chronomètre lors des matches (  Formation à prévoir )
- Je souhaite arbitrer ou suivre une formation d'arbitre (  Formation à prévoir )
- Je souhaite animer/coacher lors des matches et assister les éducateurs (  Formation à prévoir )



**Castres Basket Club**

26, Avenue François Mitterrand

81100 CASTRES

Tél/Fax : 05.63.59.25.81

Courriel club : [contact@castresbasketclub.fr](mailto:contact@castresbasketclub.fr)



# AUTORISATIONS PARENTALES

(A retourner avec la fiche de demande de licence)

Je soussigné(e) ..... représentant légal de l'enfant

- accepte que l'adhésion vaille acceptation du règlement intérieur.
- m'engage à respecter les règles de vie du CASTRES BASKET CLUB.
- autorise  , n'autorise pas  l'entraîneur et/ou les dirigeants du CASTRES BASKET CLUB à faire les démarches nécessaires en cas d'accident qui surviendrait à mon enfant et à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

Lieu d'hospitalisation souhaité : Centre Hospitalier  Clinique privée

- autorise  , n'autorise pas  ma fille, mon fils à effectuer les trajets liés à son activité sportive au sein du club dans tout véhicule, qu'il soit conduit par une personne opérant à titre de bénévole ou à titre de transporteur professionnel.
- autorise le CASTRES BASKET CLUB à utiliser les films ou photographies de mon enfant, durant les activités de Basket (entraînements, matches, stages, goûters, animations diverses) et ceci à des fins d'expositions, de parutions dans la presse écrite et/ou télévisée, brochures papiers et/ou publications Internet.

Remarque(s) ou observation(s) complémentaires :

.....  
.....

La responsabilité du club n'est engagée, qu'à partir du moment où les parents ou le représentant légal, ont confié l'enfant à l'éducateur ou à l'animateur responsable, sur les lieux d'entraînement ou sur les lieux de compétitions.

Date : .....

Signature des (du) parent(s) précédée de la mention « lu et approuvé » :



**Castres Basket Club**

26, Avenue François Mitterrand  
81100 CASTRES  
Tél/Fax : 05.63.59.25.81

Courriel club : [contact@castresbasketclub.fr](mailto:contact@castresbasketclub.fr)





## REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE VIE

### *Pour les licenciés*

L'adhérent s'engage à :

- Suivre les entraînements et donner le meilleur de lui(d'elle)-même.
- Participer avec assiduité aux rencontres et tournois.
- Arriver 5 à 10 minutes avant le début de l'entraînement.
- Prévenir le coach et l'entraîneur à l'avance en cas d'indisponibilité.
- S'impliquer dans l'organisation de la vie du club à travers le coaching, l'arbitrage, la tenue des feuilles de marques.
- Respecter les décisions des entraîneurs, arbitres, coaches et de tout autre responsable.
- S'interdire tout propos insultant, toute attitude et comportement méprisant et menaçant envers quiconque. (partenaire, adversaire, arbitre, OTM, chronométrateur ....)
- Ne pas provoquer, ne pas répondre à la provocation.
- Respecter ses partenaires, ses adversaires ainsi que les locaux et le matériel.
- Régler les amendes ou pénalités financières qui lui sont attribuées nominativement suivant les feuilles de match (Fautes techniques, fautes disqualifiantes, ...).

### *Pour les parents et les supporters*

Les parents s'engagent à :

- Prendre connaissance du règlement intérieur et de la charte de vie de l'association.
- Présenter leurs enfants à l'heure aux entraînements, aux rencontres, en s'assurant de la présence de l'entraîneur et les récupérer à l'heure. Les parents ne peuvent assister qu'aux dernières minutes des entraînements.
- Répondre aux demandes d'entretien des dirigeants au sujet de leurs enfants.
- Accepter les décisions du comité directeur en cas de sanction à l'égard de leurs enfants.
- Participer aux déplacements de l'équipe de leurs enfants.
- Participer, à tour de rôle, au lavage des tenues des joueurs.

La place des parents et des supporters est dans les tribunes et non pas derrière le banc de l'équipe.

L'implication des parents est vitale pour le club, table de marque ou chrono, mise en place du gouter ...

### *Sécurité et Sanctions*

- A domicile ou en déplacement, le club n'est responsable des adhérents que dans la salle où se déroule la compétition, et, en aucun cas à l'extérieur de la salle sans autorisation.
- Tout conducteur est responsable de sa conduite et s'engage à respecter le code de la route ainsi qu'à régler les amendes éventuelles.
- Il est interdit aux enfants mineurs d'occuper la salle sans adulte (aucune assurance ne les prendrait en charge)
- L'association ne peut être tenue responsable:
  - Des vols et des dégradations commis dans les vestiaires et aux abords des salles de sport.
  - Des éventuels accidents survenus hors plages horaires définies à l'article précédent.
- L'adhésion au CASTRES BASKET CLUB entraîne le strict respect de ce règlement.
- La commission de discipline se réserve le droit de sanctionner, voire d'exclure tout adhérent non respectueux de ce règlement.

Le président du  
castres Basket Club  
Lu et approuvé,

Le licencié  
Lu et approuvé, signature

Le représentant légal  
Lu et approuvé, signature



# CBC 2018

\*prix avec logo TTC



**Sweat : 20€**



**Sac : 22.50€**



**Surmaillot : 7.50€**



**Maillot : 33€**  
**Short : 28€**

